CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Accréditation 1-1531 PORTEE disponible sur www.cofrac.fr

Edité le : 14/06/2023

Rapport d'analyse Page 1 / 2

Communauté de communes du Clermontais

20 avenue raymond lacombe
BP 40
34800 CLERMONT L HERAULT

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).
Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) **sont identifiés par (**).**

Identification dossier : LSE23-86465
Identification échantillon : **LSE2306-28536-2** **Analyse demandée par : ARS DT DE L'HERAULT**
N° Analyse : 00299195 **N° Prélèvement :** 00297921
Nature: Eau de distribution
Point de Surveillance : CENTRE SAINT FELIX DE LODEZ **Code PSV : 0000001185**
Localisation exacte : HABITATION QUARTIER CENTRE, Rob cuisine, 6 la placette
Dept et commune : **34 SAINT-FELIX-DE-LODEZ**
Coordonnées GPS du point (x,y) **X :** 43,6616699000 **Y :** 3,4592215000
UGE : 1633 - CC. CLERMONTAIS
Type d'eau : T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
Type de visite : D2 **Type Analyse :** D2.CP **Motif du prélèvement :** CP
Nom de l'exploitant : CTE COMMUNES DU CLERMONTAIS
ESPACE MARCEL VIDAL
20 AVENUE RAYMOND LACOMBE BP40
34800 CLERMONT L'HÉRAULT
Nom de l'installation : CC. CLE - ST FELIX LODEZ- CEYRAS RA **Type** : UDI **Code** : 001052
Prélèvement : Prélevé le 12/06/2023 à 10h12 Réception au laboratoire le 12/06/2023 à 14h46
Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / BERGEON Pauline
Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine
Conditions de prélèvements : IND
Flaconnage CARSO-LSEHL
M.GUY JEAN
Traitement : CHLORE

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 12/06/2023 à 14h46

.../...

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 14/06/2023

Identification échantillon : LSE2306-28536-2

Destinataire : Communauté de communes du Clermontais

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité		
Mesures sur le terrain										
Température de l'eau	11D2-CP	21.3	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0			25	#
pH sur le terrain	11D2-CP	7.5	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	1.0		6.5	9	#
Chlore libre sur le terrain	11D2-CP	0.10	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03				#
Chlore total sur le terrain	11D2-CP	0.17	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03				#
Bioxyde de chlore avant dégazage	11D2-CP	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05				
Bioxyde de chlore après dégazage	11D2-CP	N.M.	mg/l CLO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05				
Durée de dégazage	11D2-CP	N.M.	min	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013					
Analyses physicochimiques										
Métaux										
Nickel total au 1er jet	11D2-CP	< 5	µg/l Ni	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	5	20			#
Plomb total au 1er jet	11D2-CP	12	µg/l Pb	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	2	10			#
Cuivre total au 1er jet	11D2-CP	0.065	mg/l Cu	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	0.010	2.0		1.0	#

11D2-CP ANALYSE (D2.CP) D2 CU NI PB (ARS11-2020)

Eau respectant les références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Eau ne respectant pas les limites de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres suivants :
- Plomb total au 1er jet

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres.

Nicolas ROUX
Valideur technique